

**SCI "2B2L IMMO"**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000,00 €**  
**social SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600), 45 Rue de Mortain, Saint**  
**Hilaire du Harcouët**  
**En cours d'immatriculation au R.C.S. de COUTANCES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE**

---

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,

Le 16/10/2025

A 18 heures,

Les associés de la Société 2B2L IMMO se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation de la gérance au siège social de la société.

Sont présents :

Monsieur Ludovic BESNARD, propriétaire de : .....500 parts

Madame Béatrice LESERVOISIER, propriétaire de : .....500 parts

TOTAL : .....1000 parts

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Ludovic BESNARD préside la réunion en sa qualité de co-gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les statuts de la société mentionne que l'adresse du siège social est à SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600), 45 Rue de Mortain. Le Tribunal de commerce veut que l'adresse libellé de la manière suivante : SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600), 45 Rue de Mortain, Saint Hilaire du Harcouët.

- Pouvoir à Monsieur Ludovic BESNARD, à Madame Béatrice LESERVOISIER, à l'effet d'agir ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents pour l'immatriculation de la société, et généralement faire le nécessaire.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des membres :

- le rapport de la gérance,

- le texte des résolutions proposées,

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

L.B      B.L

Chacun des associés présents reconnaît avoir été régulièrement convoqué et qu'il a été tenu à leur disposition tous les documents nécessaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

Autorisation à donner à Monsieur Ludovic BESNARD et à Madame Béatrice LESERVOISIER, à l'effet d'agir ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités et modification pour que l'adresse du siège social soit libellée de la manière suivante : SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600), 45 Rue de Mortain, Saint Hilaire du Harcouët.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Ludovic BESNARD et à Madame Béatrice LESERVOISIER, à l'effet d'agir ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités et modification pour que l'adresse du siège social soit libellée de la manière suivante : SAINT HILAIRE DU HARCOUET (50600), 45 Rue de Mortain, Saint Hilaire du Harcouët.

A cet effet faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18H15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président, ainsi que par les associés présents, après lecture.

Mr Ludovic BESNARD



Mme Béatrice LESERVOISIER



L.B B.L